



FLASH INFOS

Décembre
2023



Edito du Maire

Mes chers concitoyens,

L'année 2023 se termine et arrive la période des fêtes.

Notre Marché de Noël, organisé, par l'association Ethuncelles, se déroulera cette année encore sous la Halle Segundo GARCIA, le samedi 9 décembre à partir de 10 h 00. De nombreux chalets tenus par toutes les associations du village, entre autres, seront ouverts pour vous proposer des objets confectionnés ou de bonnes choses à boire et à manger. Vous aurez aussi la possibilité de participer à la restauration des vitraux de notre église en visitant le stand tenu par l'association cœur de village qui récoltera des fonds à cette intention. Nous distribuerons des colis à nos aînés le samedi 16 décembre, suivant le planning proposé plus loin. J'espère qu'en cette fin d'année, vous aurez du temps pour vous reposer et pour profiter pleinement de vos familles.

L'ensemble du Conseil Municipal ainsi que le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de merveilleuses fêtes de fin d'année !

Votre maire dévoué, **Jean-Noël Broquet**



Suivez-nous ...

Site internet : www.thunsaintamand.fr



Thun-Saint-Amand – Encore mieux demain !



Téléchargez l'application
civox et choisir la ville de
Thun-Saint-Amand



Inscriptions sur les listes électorales

Pour voter aux élections européennes du 09 juin 2024, les citoyens français et européens doivent s'inscrire sur les listes électorales de la commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans). En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Comment vous inscrire ?

Auprès du secrétariat de la mairie munis de votre passeport ou de votre carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile à votre nom et datant de moins de trois mois.

Ou en accédant à la démarche en ligne sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



Horaires :

Ouverture de la mairie,
du lundi au vendredi
de 08 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 17 h 00.

Téléphone : 03.27.21.66.99.

Mail : accueil.mairie@thunsaintamand.fr



Modification du système d'éclairage du terrain de football et de renforcement de l'éclairage public

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage du terrain de football ont consisté à mettre en place un éclairage adapté, de nouvelle génération et peu énergivore, permettant notamment des entraînements le soir. Ces travaux ont été couplés avec le renforcement de l'éclairage public avec la mise en place de 10 nouveaux points lumineux pour améliorer (détaillés ci-après), favoriser et renforcer la sécurité des déplacements piétons au sein de notre commune.

L'ensemble de ces travaux ont été achevés le 15 juin 2023 pour un montant de 52 911,00 € H.T (soit 63 493,20 € T.T.C) avec l'aide financière de nos partenaires : Le Département du Nord pour un montant de 23 924,00 € dans le cadre de l'ADVB 2022, la Fédération Française de Football pour un montant de 5 000,00 € dans le cadre du dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut dans le cadre du dispositif de soutien de l'investissement local pour 12 899,84 €.

Implantation des luminaires sur la commune

1	En face du 71 rue Jean-Baptiste Lebas
2	En face du 11 rue Jean-Baptiste Lebas
3	Sur le parking du Groupe Scolaire
4	Au croisement de la Large Rue et de la rue Jean-Baptiste Lebas
5	En face du 1 rue Jean-Baptiste Broquet
6	Au croisement des rues du Rivage et Jean-Baptiste Lebas
7	En face du 93 rue Jean-Baptiste Lebas
8	En face du 292 rue Jean Duquenne
9	En face du 195 rue du Maroc
10	En face du 3 rue Brulée





Remplacement des chaudières des bâtiments communaux

Dans le but de réduire les consommations d'énergie de nos bâtiments d'environ 25 % et de réduire le budget lié aux consommations d'énergie, nous procédons au remplacement des chaudières de l'école, la mairie et la salle des associations installées en 1995. Le montant total de cette opération se monte à 34 800,00 € H.T. (soit 41 760,00 € T.T.C.). Cette opération est en cours de réalisation.

Ces travaux ont été financés avec l'aide de nos partenaires : Le Département du Nord dans le cadre du dispositif ADVB Energie 2023 pour un montant de 17 800,00 € et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut dans le cadre du dispositif de soutien de l'investissement local pour 8 754,84 €.

Réfection des trottoirs devant la mairie et rue Alphonse Dussart

Pour améliorer, favoriser et renforcer la sécurité des déplacements piétons au sein de notre commune, des travaux de réfection de trottoirs dans la rue Alphonse Dussart et face à la Mairie ont été réalisés pour un montant de 15 455,34 € H.T. (soit 18 546,41 € T.T.C.). Ces travaux ont pris fin le 14 avril dernier et ont été financés avec l'aide du Département du Nord dans le cadre du dispositif des aides à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales 2022 pour un montant de 4 030,00 €.

Devanture Mairie



Rue Alphonse Dussart

Rue Alphonse Dussart

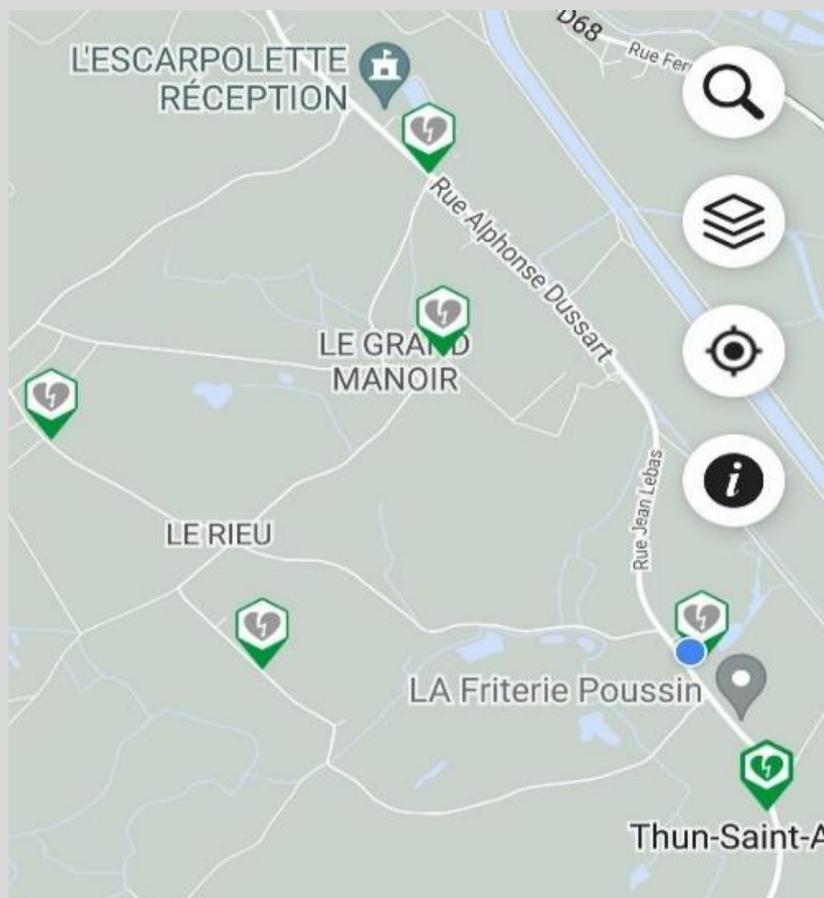




Installation de défibrillateurs sur la commune

Dans le cadre d'un groupement de commandes proposé par la CAPH, nous avons bénéficié d'une aide pour étendre le parc de défibrillateurs.

Nous en avons six répartis sur notre territoire communal et visibles sur l'application « **Staying Alive** ».



Travaux réalisés par le Service Technique

En complément de leur travail quotidien, nos agents ont confectionné des bancs uniquement à partir de bois recyclé, qui ont été installés le long de la Scarpe afin de rendre vos balades plus agréables.

Notre équipe technique est également en charge des installations relatives aux différents évènements communaux comme les feux de la Saint-Jean, la Course Stablinski ou encore le Marché de Noël.

Elle était notamment présente pour l'organisation des jeux intervillages qui se sont déroulés à Bruille-Saint-Amand pour la première édition et qui auront lieu en 2024 sur notre commune !



Etat-Civil (du 01/01/2023 du 30/11/2023)

Naissance : GOUBET Clémence 02/02/2023 – GOUBET Victor 02/02/2023 – BARANT Sarah 02/02/2023 – BARANT Lara 02/02/2023 – GLINEUR Gabin 05/02/2023 – ARMOUCHE Mylann 18/03/2023 – CHABANE Myra 04/04/2023 – DERQUENNE Léonie 05/04/2023 – DELVAL Inès 12/05/2023 – RUELLE Paul 16/05/2023 – DELESALLE Salomé 05/05/2023 – CORBONOIS Sarah 01/07/2023 – MARCHAND Simon 08/07/2023 – SORTON Charlie 19/09/2023 – DI BENEDETO HENNIQUAU Livio 23/09/2023 – LAYEMARD Arya 09/11/2023 – CHARLES Lola 12/11/2023 – LESCOT Agathe 22/11/2023.

Mariage : M. BENSABER Yacine et Mme DERBAL Sonia, le 03/06/2023 – M. HENRISSON Laval et Mme BOYAERT Charlotte, le 08/07/2023 – M. KIDARI Mehdi et Mme BAHRI Myriam, le 30/09/2023 – M. NOE Jérémy et Mme LESSART Stéphanie, le 07/10/2023.

Pacs : M. NICOLE Florian et Mme KOLEBACKI Léa, le 17/02/2023 – M. CARON Julien et Mme DEVEY Sandra, le 27/04/2023 – DURETETE Gauthier et Mme LACOMBE Mathilde, le 04/05/2023 – M. ROY Nicolas et Mme VANCRAZENEST Marie, le 11/09/2023.

Décès : Mme JOSEPH veuve EVRARD Albertine 06/07/2023 – M. MALINGUE Alain 13/07/2023 – Mme BOURGHAIN épouse TRAORE Christelle 06/08/2023 – M. DJEMEL Mohamed 09/10/2023.

Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...), on vous réclame une attestation de *recensement citoyen*, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) ? Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à **partir de votre 16e anniversaire**. Vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent**. Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire.

Exemple : si votre 16^{ème} anniversaire est le 12 janvier 2024, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2024 et le 30 avril 2024.

Cette démarche est obligatoire !

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une **attestation de recensement**.
- Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la **journee défense et citoyenneté (JDC)**. Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18^{ème} anniversaire et pourrez alors voter.



Nouveaux habitants

Vous avez emménagé sur notre commune récemment ?

Nous vous invitons à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie, munis de votre justificatif d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.





Programme culturel des médiathèques du SIVS

L'agenda de la saison 2024 (janvier-juillet) est consultable sur notre site internet.

Il sera distribué prochainement dans votre boîte aux lettres.

Les modalités d'inscription sont indiquées dans l'édito du programme.

Les boîtes aux lettres accessibles en période hivernale

A l'approche de l'hiver, les conditions météorologiques risquent de se dégrader très rapidement : la neige, le verglas peuvent rendre les trottoirs dangereux et les boîtes aux lettres inaccessibles.

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers, et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.

Les boîtes aux lettres doivent également se situer à l'entrée des propriétés, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Cette implantation les rend plus accessibles et permettra en période d'intempéries, d'éviter les accidents notamment les chutes.

La Poste et les facteurs remercient la population de leur compréhension.



Crèche / Multi-accueil « Pause Doudou » du SIVS

Le multi-accueil intercommunal « Pause Doudou » accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, que les parents travaillent ou non.

Les familles vivant sur le territoire du SIVS sont prioritaires pour l'attribution des places.

Avant cela, il est nécessaire de prendre rendez-vous pour faire une pré-inscription au plus tôt avant la date souhaitée de l'entrée de l'enfant.

Ouvert de 08 h 00 à 18 h 30, du lundi au vendredi, il permet d'accueillir les enfants selon des plannings personnalisés en fonction des possibilités de la structure.

Vos enfants auront bientôt la chance de pouvoir s'épanouir dans de nouveaux locaux qui sont actuellement en cours de construction. Ce projet permettra également d'augmenter la capacité d'accueil.

N'hésitez pas contacter la directrice :

MULTI-ACCUEIL PAUSE DOUDOU
19D rue de l'Epau 59230 SARS-ET-ROSIERES
Téléphone : 03.27.35.20.08
Mail : pausedoudou@sivs.fr

Liste des assistantes maternelles exerçant sur la commune

La liste agréée par le Département du Nord recensant les assistantes maternelles qui exercent sur notre commune est disponible en mairie. Nous venons de recevoir l'actualisation de cette dernière au 01/12/2023.





Commune de
Thun-Saint-Amand

DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNEE SAMEDI 16 DECEMBRE 2023

Matin :

- Cité du Maroc
- Rue du Rivage
- Large Rue
- Rue Jean Duquenne
- Rue Alfred Matez
- Chemin des Loups
- Rue Jean-Baptiste Broquet
- Rue du Grand Manoir
- Rue du Stade
- Rivage de la Scarpe
- Rue Alphonse Dussart
- Cité du Pinson
- Rue du Maroc
- Rue Brulée
- Route de Toumai

Après-midi :

- Rue Jean-Baptiste Lebas
- Rue du Moulin
- Rue du Rieu
- Rue du Vieux Rieu

Les bénéficiaires de l'A.A.H recevront leurs colis le même jour que les aînés, en fonction de leur rue respective. Les bénéficiaires des colis secours pourront récupérer leurs colis en même temps que le colis secours, le 20 décembre 2023.

Contact :



03 27 21 66 99



accueil.mairie@thunsaintamand.fr

IPNS



LES VŒUX DU MAIRE

Monsieur Jean-Noël BROQUET,
Maire de Thun-Saint-Amand
et l'ensemble du Conseil Municipal,

ont le plaisir de vous convier le

Samedi 27 janvier 2024 à 11 h 00,
à la Salle Jean STABLINSKI,
(rue Jean-Baptiste Lebas)

à l'occasion de la cérémonie des Vœux qui sera suivie
d'un vin d'honneur.

Invitation



Vœux

2024

Venez nombreux pour partager ce moment
de convivialité !